



Le 12 mars 2024

Chère Consœur, cher Confrère,

La CNAM nous demande de relayer ses messages sur le respect des indications de prescription dans le cadre de la maîtrise médicalisée des dépenses.

Nous souhaitons mettre en lumière les principaux actes concernés :

- [Vitamine D :](#)

La prise en charge de cet acte est limitée aux situations suivantes :

- ✓ suspicion de rachitisme ;
- ✓ suspicion d'ostéomalacie ;
- ✓ suivi ambulatoire de l'adulte transplanté rénal au-delà de trois mois après transplantation ;
- ✓ avant et après chirurgie bariatrique ;
- ✓ évaluation et prise en charge des personnes âgées sujettes aux chutes répétées ;
- ✓ respect des résumés des caractéristiques du produit (RCP) des médicaments préconisant la réalisation de l'acte 1139.

En dehors de ces situations, il est inutile de doser la vitamine D (acte 1139), et notamment lors de l'instauration ou du suivi d'une supplémentation par la vitamine D.

- [Bilan réalisé dans le cadre de la commission nationale du permis de conduire.](#) Il est clair que ces actes sont à la charge du contrevenant et ne nécessitent pas de prescription médicale. Nous vous proposons de notifier explicitement « **permis** » sur vos ordonnances éventuelles.

**Pour tous ces examens hors indications à la charge du patient, nous vous proposons d'apposer clairement sur la prescription la mention **NR**.**

A titre indicatif voici les montants actuels estimés (fourchette de prix si acte isolé ou associé) de ces différents examens :

NFS + GGT	8.5€ à 14€
Cannabis urinaire	24€ à 30€
Autres toxiques	24€ à 55€
Vitamine D	10€ à 15.5€
Uree	5€ à 10€

- **Recherche de mycoplasmes uro-génitaux :**

La recherche de mycoplasmes uro-génitaux dans les infections génitales basses n'est plus recommandée par les sociétés savantes et sa prise en charge n'est donc plus assurée par l'Assurance Maladie depuis le 22/02/2024.

A noter que la recherche spécifique de *Mycoplasma genitalium* ne se justifie et n'est prise en charge que dans les cas suivants :

- chez des patients ayant des symptômes d'urétrites ou de cervicites récurrents ou persistants en particulier lorsque *M. genitalium* n'a pas été recherché auparavant,
- pour le contrôle microbiologique post traitement de l'infection à *M. genitalium* à réaliser au-delà de trois semaines après la fin du traitement.

Nous comptons sur votre aide active pour réduire ces dépenses non justifiées.

Bien confraternellement,

***Les biologistes du laboratoire NOVABIO***